

Compte Rendu réunion du Conseil municipal de LORLANGES

23/04/2014

• VOTE DES 4 TAXES :

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux pour l'année 2014.

Taxe d'habitation :	17.96 %
Taxe foncière (bâti) :	14.47 %
Taxe foncière (non bâti) :	50.46 %
CFE :	25.89 %

• SUBVENTIONS

- A.P.E. :	380 €
- Comité des Fêtes :	380 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers Arvant Bournoncle :	100 €
- Union Féd. Hte Loire Anciens Combattants :	250 €
- ADMR Blesle Lempdes :	200 €
- Club des Bons Vivants :	380 €
- OCCE Lorlanges :	800 €
- Amicale des donateurs de Sang Brioude :	60 €
- Association des Amis de la Bibliothèque :	30 €
- Association sportive du CEG Collège de Blesle :	30 €
- Collège de Blesle (voyage) :	300 €
- Amicale des Pétanqueurs :	30 €
- Club Football Espalem-Lorlanges:	280 €
- Association "Champ Pointu" :	1 000 €
- association « La Mandine » :	120 €
- Les Apéros Musique :	50 €
- Commune d'Espalem (participation aux frais de fonctionnement du Club Football Espalem Lorlanges) :	1 000 €
- CCAS :	1 050 €
- Fonds Social Logement :	150 €

• VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

C.C.A.S

- Dépenses et Recettes de fonctionnement : 1 866.42 €

ASSAINISSEMENT

- Dépenses et Recettes de fonctionnement : 18 054.18 €

- Dépenses et Recettes d'investissement : 20 284.86 €

COMMUNE

- Dépenses et Recettes de fonctionnement : 473 070.25 €

- Dépenses et Recettes d'investissement : 217 727.05 €

Le Budget Primitif 2014 a été approuvé à l'unanimité.

- **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BLESLE**

- Article 5 des statuts, suppression du contenu existant sur la composition du bureau et remplacement par le paragraphe suivant : « le bureau de la Communauté de communes est composé du président et des vice présidents ». Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la modification.

- **AMORTISSEMENT DEPENSE TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC**

Le Conseil Municipal décide d'amortir en une seule fois les frais engagés dans le cadre des travaux d'éclairage public, soit la somme de 12 500 €.

- **COLUMBARIUM**

Après avoir étudié les différents devis, le Conseil Municipal a retenu l'entreprise PASCAL et Fils pour la construction du columbarium pour 9 familles, pour un montant de 13 500 € TTC